

**COMMUNE DE CUISE LA MOTTE****Extrait du registre des arrêtés du Maire en date du 10 janvier 2023**

Le Maire de Cuise La Motte,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.44, R.225 et R.225-1,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales « Partie législative » notamment ses articles L.22-2, L.2213, L.2213-5 et L.2512-13,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié relatif à la signalisation temporaire, pris en vertu de son article 1 et approuvé par arrêté interministériel du 15/07/1974,

Considérant les travaux du curage des réseaux d'assainissement et d'une inspection télévisée des réseaux, qui vont être entrepris rue du Russon, rue des Bois, rue des Boulands, rue des Cascades, rue de la Montagne, rue des Tuileries, rue du champ de Bataille, par la Société HYDRA Sise Zone Industrielle 60350 JAULZY, du 13 janvier 2023 au 27 janvier 2023 ;

Que des précautions devront être prises quant à la sécurité des usagers empruntant cette voie,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Au droit de chantier précité et pendant la durée des travaux, des **panneaux de circulation alterné au droit du chantier mobile et par limitation de vitesse à 30km/h** seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux dans les rues suivantes : rue du Russon, rue des Bois, rue des Boulands, rue des Cascades, rue de la Montagne, rue des Tuileries, rue du Champ de Bataille du 13 janvier 2023 au 27 janvier 2023 ;

**Article 2 :** En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation nécessaires seront prises par l'entreprise chargée des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> partie) approuvée par arrêté du 24 novembre 1967 et les textes qui l'ont modifiée et complétée.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès verbaux.

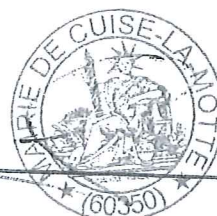
**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Communauté de Brigades de Gendarmerie de Choisy – Ribécourt - Attichy
- HYDRA JAULZY (60350)
- Centre de Secours d'Attichy (60350)
- CCLO ATTICHY (60350)

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cuise la Motte, le 10 janvier 2023

Le Maire, Renaud BOURGEOIS



**Avis important**



## **Curage du réseau d'assainissement**

Du 13/01 au 27/01 inclus

Notre prestataire *Hydra* va procéder au curage du réseau d'assainissement de votre rue.

Afin d'éviter une éventuelle remontée d'eaux usées dans votre domicile, nous vous conseillons de positionner un poids (brique, seau d'eau...) sur l'abattant de vos toilettes durant cette période de curage.

**Merci**  
de votre compréhension !



Communauté de Communes  
des Vallées de l'Oise

Pour tous renseignements  
02 32 97 42 61



**HYDRA**